



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service juridique / Environnement

Date de la convocation : 29 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 29

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAHÉ, Maire.

Présents : M Bruno DESLANDES, Mme Patricia PERRIER, MM Daniel BILLOT, Jean-Louis VERGNE, Mme Elisabeth BAUVE-LEROY, M Christian POUTRIQUET, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Fabrice LE TOQUIN, Mmes Jacqueline PLANQUE, Claudia CARFANTAN, M Arnaud SALMON, Mme Nolwenn GUILLOU, M Michel BOUCHALAIS, Mme Catherine VILBOUX, M Alain BAERT, Mme Agnès BONHOMME-TALBOURDET, M Guillaume GAUVIN, Mme Christelle INGOUF, M Gérard MABILLE, Mme Juliette COHIGNAC-RATEAU, M Michel NOUVEL, Mme Charlotte PLADYS, Mmes Evelyne RENAUD-HAMON, Martine GUENEGANT, M Franck MORAULT-BOCAZOU, Mme Alix de LA BRETESCHE.

Absents représentés :

- M Yannick LOISANCE donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Isabelle REBOUR donne pouvoir à Mme Evelyne RENAUD-HAMON

Monsieur Michel NOUVEL est nommé secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DIVERS

DELIBERATION N°2018-173 – TARIFS, REDEVANCES ET TAXES – EXERCICE 2019

Présents : 27

Représentés : 02

Votants : 29

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission « Finances et investissements » du 24 octobre 2018,

Considérant la nécessité d'actualiser pour 2019 les tarifs en vigueur en 2018 ou de les reconduire, en adéquation avec les services rendus par la commune et les besoins des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : de fixer les tarifs, taxes et redevances pour l'exercice 2019, avec effet au 1^{er} janvier, tels qu'ils figurent dans le recueil joint.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 7 novembre 2018



Le Maire

Jean-Claude MAHE

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 03 NOV. 2018 et affichée en Mairie, le 03 NOV. 2018